

Comment s'inscrire à la CNESST

Étape 1. Imprimer le formulaire **“Demande ou modification de protection personnelle”** qui se trouve sous l’onglet **“Régimes sociaux”** sur le site de l’ADRAQ(CSD)-Montréal.

Étape 2. Remplir le formulaire à la main. Chaque signataire doit remplir sa propre demande. Si vous êtes 2 signataires à l’entente spécifique qui désirent s’inscrire, vous devez diviser le montant de votre rétribution selon la répartition de votre choix. Voici comment remplir le formulaire :

Nom de l'entreprise ou de la personne qui souscrit une ou des protections personnelles Inscrire votre nom			Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ou Numéro d'employeur - Santé et sécurité du travail Ne rien inscrire ici !		
Adresse Inscrire votre adresse complète					

Personnes pour lesquelles vous voulez souscrire ou modifier une protection personnelle								
Nom	Prénom	Titre*	Protection demandée Minimum 23 500 \$ Maximum 72 500 \$	Date d'entrée en vigueur**			Revalorisation**	
				Année	Mois	Jour	Oui	Non
Inscrivez votre nom	Inscrivez votre prénom	TA	65 675\$ Rétribution nette				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
							<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
							<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
							<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
							<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Inscrire "TA" pour travailleur autonome

Ne rien cocher ici !

Inscrivez votre rétribution nette en vous basant sur votre relevé 29. N'inscrivez pas moins que le minimum et pas plus que le maximum. Inscrivez "Rétribution nette" sous le montant. Si vous n'avez pas de relevé 29, utilisez votre rétribution mensuelle moyenne et faites une projection pour 12 mois.

Étape 3. Remplissez les informations au bas du formulaire, signez et datez.

Étape 4. Faites-le parvenir à la CNESST soit par télécopieur au : 1 866 331-5886 ou par courrier à l’adresse suivante :

**Centre de cotisation
CNESST**
C.P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

IMPORTANT

- Il se peut qu’un agent communique avec vous pour compléter votre dossier.
- Votre protection débute au moment où la CNESST reçoit votre demande.
- Envoyez la facture à l'établissement qui l'assumera à 100%.